

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 21 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 146/2023	EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE - AUTORISATION DE CANDIDATURE
--------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt et un décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 15 décembre 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Fond (pouvoir à M. Pineau), Mme Burgaud (pouvoir à Mme Métayer), M. Jehan (pouvoir à M. Faës), Mme Gallais (pouvoir à Mme Deletang), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), M. Nicolas (pouvoir à M. Simonet), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Jean-Louis Gaglione a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

OBJET : EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE - AUTORISATION DE CANDIDATURE :

M. Pierre Quénéa donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération du 18 novembre 2021, la Ville de Rezé s'est engagée dans la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) en adhérant, en tant que projet émergent, à l'association TZCLD. Elle a approuvé l'installation d'un comité local pour l'emploi garant du projet collectif et participatif de la démarche. Elle a déployé un plan d'action stratégique et opérationnelle pour présenter un projet correspondant aux attendus du cahier des charges de l'expérimentation, en vue d'une candidature au premier semestre 2024. Il s'agit, aujourd'hui, d'acter la candidature de la Ville de Rezé à ladite expérimentation.

Le projet TZCLD est une expérimentation territoriale, partenariale et participative qui vise à résorber le chômage de longue durée. Elle a vocation à démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi, n'est pas inéluctable. La démarche repose sur les principes suivants :

- Personne n'est inemployable pour peu que l'emploi soit adapté à chacune et à chacun ;
- Ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser, de besoins non couverts qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi ;
- L'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée volontaires du territoire ;
- L'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature ;
- La qualité de l'emploi : l'objectif est d'apporter une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et de permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) ;
- L'emploi à temps choisi : les salariés choisissent leur temps de travail ;
- L'emploi-formation : l'emploi doit permettre d'acquérir de nouvelles compétences ;
- La création nette d'emplois : les Entreprises à But d'Emploi doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en développant des activités utiles aux territoires et non concurrentes des emplois marchands existants.

Cette expérimentation, encadrée par la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur De Longue Durée", est portée, d'une part, par le Fonds d'Expérimentation Territorial contre le Chômage de Longue Durée qui assure le versement des salaires et, d'autre part, par l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée qui accompagne les projets et les territoires volontaires dans le cadre des projets TZCLD.

Un appel à candidatures en ligne a été ouvert en juillet 2021, pour trois ans. La date butoir de candidature de la deuxième expérimentation TZCLD est fixée au 30 juin 2024.

Le Fonds d'expérimentation est chargé d'instruire les candidatures des territoires au regard d'un cahier des charges qu'il a proposé et qui a été fixé par arrêté du ministre chargé de l'emploi. L'instruction s'appuie également sur un dialogue continu avec le territoire candidat. Elle est complétée d'une visite sur site, d'entretiens avec les élus, les partenaires, les personnes privées durablement d'emploi volontaires et d'avis consultatifs des services de l'État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et du Département.

Dès 2022, la Ville acte le principe de s'appuyer sur la structure d'insertion par l'activité économique Oser forêt vivante pour conduire l'ingénierie de projet et la mise en œuvre des actions en lien avec ses services techniques et ceux de Nantes Métropole.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été engagées et réalisées pour présenter un projet correspondant aux attendus du cahier des charges de l'expérimentation en vue d'une candidature au premier semestre 2024 :

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

- L'installation des comités locaux pour l'emploi (CLE) ;

Le CLE est une instance de gouvernance et de pilotage partenariale, définie par les décrets du 30 juin 2021 et du 22 décembre 2021 relatifs à l'expérimentation TZCLD. Il a pour objet de coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation. Il a été créé par délibération du 17 novembre 2022 et regroupe une quarantaine de personnes (acteurs institutionnels et de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises, ...).

Le projet TZCLD de la Ville est le fruit d'un véritable consensus entre les habitants engagés et l'ensemble des partenaires réunis au sein des Comités Locaux pour l'Emploi, qui font vivre le projet depuis 2021. Le CLE est garant de l'action participative de l'expérimentation. Il se réunit quatre fois par an ;

- La définition du périmètre d'expérimentation TZCLD qui regroupe les quartiers Château-Mahaudières, Port-au-Blé, Atout Sud, Basse Ile ;
- La mobilisation des acteurs associatifs et des entreprises autour du projet d'expérimentation afin de les associer à la démarche et de construire des partenariats utiles au projet. A ce stade des travaux, plusieurs informations collectives et une vingtaine d'entretiens individuels ont été réalisés avec les services de la collectivité, les structures de l'Insertion par l'Activité Économique, les bailleurs sociaux, les associations et les entreprises ;
- Le développement d'actions d'identification, de rencontre et d'accompagnement des personnes privées d'emploi volontaires sur le territoire d'expérimentation. Un plan d'action a été déployé (informations collectives, cafés citoyens, ...) permettant de présenter le projet aux habitants du territoire d'expérimentation. Par ailleurs, des rendez-vous individuels ont été proposés, aux personnes privées durablement d'emploi, pour favoriser la construction de parcours vers la formation et l'emploi. A ce stade des travaux, plus de 800 personnes ont été informées ou rencontrées et une quarantaine, d'entre elles, a marqué sa volonté d'intégrer le projet ;
- Le pilotage et mise en œuvre des travaux de préfiguration et de création de l'entreprise à but d'emploi (EBE). Cette action s'appuie sur la définition préalable des travaux utiles qui consiste à définir le spectre d'activités à retenir au croisement de l'expression des demandeurs d'emploi de longue durée, des besoins peu ou pas couverts du territoire d'expérimentation et des études de faisabilité sur les secteurs d'activité retenus. Dans ce cadre, Nantes Métropole mobilise l'offre d'accompagnement des Ecosolies (formation à la méthodologie de la fabrique à initiative, expertise et étude des secteurs d'activité en lien avec la feuille de route ESS).

Au regard des engagements pris par la ville de Rezé et des objectifs de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » il vous est proposé d'autoriser la candidature de la ville de Rezé à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée pour le territoire d'expérimentation comprenant les quartiers Château-Mahaudières, Port-au-Blé, Atout Sud, Basse Ile. La présente délibération sera jointe au dossier de candidature afférent.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée" ;

Vu le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

Vu le décret n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

Vu la délibération n°138_2021 relative à l'engagement de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD),

Vu la délibération n°072_2022 relative au financement de l'animation,

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Vu la délibération n°138_2022 relative au Comité local pour l'emploi et à la désignation des représentants pour la ville,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, par 38 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

- autorise la candidature de la Ville de Rezé à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée pour le territoire d'expérimentalement comprenant les quartiers Château-Mahaudières, Port-au-Blé, Atout Sud, Basse Ile;

- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La maire,
Agnès Bourgeois

